

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 12 décembre 2022 à 17 h 20

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 599
FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE
PERCEPTION 2023
- 4 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 12 décembre 2022 à 17 h 20. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Jonathan Lemaire, greffier-trésorier adjoint, est également présent et agit comme secrétaire. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 17 h 14.

Résolution
2022-12-269

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 599
FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE
PERCEPTION 2023

Avis de motion est donné par le conseiller Yannick Bédard à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 599 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception 2023.*

Le présent règlement édicte les taux de taxes et les tarifs applicables pour l'année financière 2023.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

Résolution
2022-12-270

4. EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU la vacance du poste d'adjointe administrative ;

ATTENDU QU'au terme du processus, le comité de sélection recommande l'embauche d'une ressource conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'embaucher Mylène Brouillet à titre d'adjointe administrative selon les conditions de la convention collective en vigueur (permanent, à temps complet), et ce, à

compter du 9 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Daniel Dodier propose de lever la séance à 17h 17.



Luc Cayer
Maire

Jonathan Lemaire
Greffier-trésorier

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire